



**Norois**

Environnement, aménagement, société

193 | 2004/4

Varia

---

## Les micro-territoires dans l'aménagement urbain, objets spatiaux et sociaux paradoxaux

Le cas du quartier Bourgogne à Orléans

*Micro territories in urban planning, paradoxical spatial and social objects: the case of an urban district in Orleans City*

**Marc Dumont**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/norois/731>

DOI : 10.4000/norois.731

ISBN : 978-2-7535-1541-3

ISSN : 1760-8546

### Éditeur

Presses universitaires de Rennes

### Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2004

Pagination : 47-59

ISBN : 978-2-7535-0081-5

ISSN : 0029-182X

### Référence électronique

Marc Dumont, « Les micro-territoires dans l'aménagement urbain, objets spatiaux et sociaux paradoxaux », *Norois* [En ligne], 193 | 2004/4, mis en ligne le 18 août 2008, consulté le 30 avril 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/norois/731> ; DOI : 10.4000/norois.731

---

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.

© Tous droits réservés

---

# Les micro-territoires dans l'aménagement urbain, objets spatiaux et sociaux paradoxaux

Le cas du quartier Bourgogne à Orléans

*Micro territories in urban planning, paradoxical spatial and social objects: the case of an urban district in Orleans City*

**Marc Dumont**

---

## NOTE DE L'ÉDITEUR

Cet article a été reçu le 21 juin 2004 et définitivement accepté le 21 octobre 2004.

- 1 L'opération de requalification du quartier Bourgogne à Orléans, malgré sa taille *a priori* incompatible avec les analyses des phénomènes plus globaux concernant l'évolution des villes en Europe, constitue sur trois plans un révélateur privilégié du renouvellement intervenu dans les formes classiques d'organisation des territoires urbains.
- 2 Elle exprime tout d'abord un déplacement apparu dans les échelles de l'aménagement urbain vers les petits niveaux d'opérations ponctuelles, moins marquées par le triptyque « envergure – signature – démesure » comme le furent certains grands projets urbains de la fin des années 1990 (Dumont, 2003).
- 3 Puis, elle correspond à une procédure d'hyperspécialisation à la fois spatiale et sociale d'un lieu urbain, révélatrice d'une recomposition des formes classiques de différenciation spatiale non plus seulement intra-urbaines mais aussi interurbaines, en l'occurrence entre Orléans et ses communes périphériques, soulevant notamment – quoiqu'indirectement – d'importantes questions quant aux populations visées par ce type d'aménagement.
- 4 Enfin, au niveau des modalités mêmes de la pratique d'aménagement des territoires urbains, cette opération rend visible une complexification des relations entre la ville-

centre et sa périphérie dans un contexte d'agglomération, caractérisée elle-même par deux aspects étroitement liés : une démultiplication d'intervenants et l'émergence d'un *urbanisme à l'épreuve de la négociation* avec le cas des dispositifs dits participatifs. Cette nouvelle modalité ne va pas sans poser un certain nombre de questions quant à la possibilité et à la capacité dont disposent des intervenants pour organiser les territoires urbains.

- 5 En ce sens, la confrontation des *modèles urbains* à travers laquelle se réalise l'émergence et la structuration du « quartier Bourgogne » comme objet spatial et enjeu d'action informe de manière significative sur les difficultés de coordination entre un monde d'exigences et de nouvelles pesanteurs qui s'imposent à l'aménagement contemporain, incitant à reformuler en tant que telle la question du politique en milieu urbain.

## Une opération emblématique dans un contexte de mutation institutionnelle

- 6 Le traitement du quartier Bourgogne n'est pas une opération isolée, il représente l'une des pièces constitutives d'un important projet de réorganisation du centre-ville mis en œuvre après leur élection par les institutions locales, le projet « Cœur de Ville ». Par ailleurs, cet aménagement s'inscrit dans un contexte institutionnel plus général de mutation de l'action publique à Orléans marquée par l'achèvement du régime incitatif des politiques urbaines entreprises par son ancien maire. Plus qu'un simple changement de personnel municipal, cette situation révèle en réalité l'émergence d'une nouvelle manière de « faire la ville », d'en penser et d'en organiser le développement urbain.

## Qualité urbaine et construction d'une légitimité territoriale

- 7 L'aménagement visant ce secteur se situe à la convergence de deux évolutions contextuelles assez symétriques qui, chacune à leur manière, expriment un « tournant aménagemental » caractérisé en particulier par des pratiques urbanistiques nettement plus attentives à la qualité urbaine. En premier lieu, une recomposition institutionnelle liée au renouvellement d'une structure d'agglomération, certes, déjà ancienne, mais qui est amenée à réaffirmer sa pertinence, à crédibiliser son autonomie politique après l'adoption le 21 novembre 2002 d'un Projet d'Agglomération<sup>1</sup> suivie d'un changement de nom (passage de la Communauté d'Agglomération Orléanaise à l'AgglO<sup>2</sup>).
- 8 Par ailleurs, la ville d'Orléans connaît simultanément une situation d'alternance confrontant une nouvelle municipalité à une *épreuve de légitimité*, celle de manifester sa capacité à gouverner et dynamiser un espace local. En effet, une équipe de droite, dirigée par Serge Grouard, succède lors de son élection inattendue en 2001 à Jean-Pierre Sueur, maire de tendance politique opposée qui avait marqué la ville par une série de grands projets (économie, équipements et transports). Les pratiques d'aménagement urbain mises en œuvre par les nouveaux élus contrastent rapidement avec le modèle dirigiste de l'ancien maire. Certains axes déjà largement engagés sont poursuivis tels que la restructuration de quartiers d'habitat social (renouvellement urbain), mais ils ne peuvent être envisagés de manière crédible comme représentatifs de ce changement, puisqu'il s'agit d'une sorte de *passage obligé* relativement indépendant des fluctuations politiques locales ne serait-ce que parce que l'institution municipale n'en est pas l'actrice principale

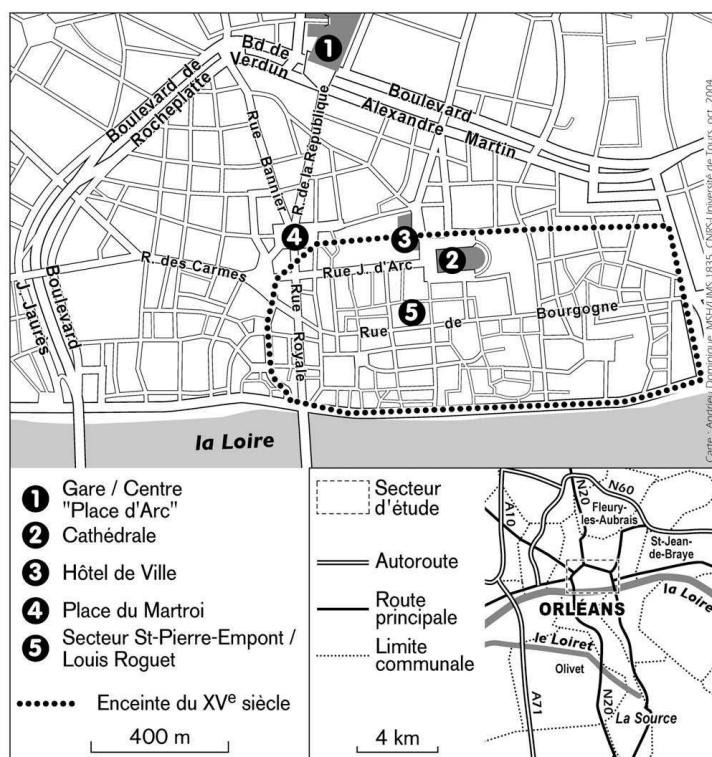
<sup>3</sup>. Ce sont surtout autour des opérations d'améliorations de l'environnement urbain que vont se cristalliser les différentes actions. Donner un nouveau lustre à certains secteurs urbains, multiplier et réhabiliter les espaces verts, l'ensemble des opérations diversifiées vise à mettre en place une « qualité de ville » et, si l'on en croit les documents de communication territoriale diffusés à ces occasions, transformer du même coup la vie des habitants de la ville. Le Maire affiche notamment avec insistance son souci de faire renouer les populations locales avec le fleuve qui traverse la ville, la Loire, les inciter à investir l'espace urbain dans le cadre d'événementiels (pistes de patinage, marché de Noël, etc.), rejoignant une tendance plus générale en vogue tant dans les villes intermédiaires que les métropoles à l'intérieure desquelles le cadre de vie et le développement social émergent comme des thèmes majeurs d'action publique (Jouve et Lefèvre, 2004). Pour autant, les élus prennent rapidement conscience des limites de ce modèle qui ne permet qu'indirectement d'augmenter le prestige de la ville et se voient soumis à des critiques assez vives au cours des conseils municipaux, leur posant un réel défi de légitimité<sup>4</sup>.

- 9 Enfin, la mutation institutionnelle est aussi celle de la structure même des intervenants de l'aménagement avec le renforcement de la présence des partenaires non-strictement institutionnels dans la maîtrise d'ouvrage des opérations tels que les Sociétés d'Économie Mixte (SEMDO<sup>5</sup>) ou encore avec l'émergence de dispositifs participatifs à l'occasion de la requalification des espaces publics.

### **Cohérence et centralité : le « Cœur de Ville »**

- 10 Une des premières actions de l'équipe municipale est un programme de requalification du centre-ville intitulé « Cœur de ville », lancé début 2002. Il s'agit d'un des axes de son projet de municipalité (« le Nouvel Orléans se construit »), les autres domaines d'action étant ceux d'une opération de renouvellement urbain (procédure Grand Projet de Ville<sup>6</sup>) visant le quartier d'habitat social de la Source situé au sud de la ville. La municipalité souhaite véritablement faire de l'opération le point originel d'une nouvelle dynamique urbaine et le conçoit comme un intense moment de création de cohérence et de centralité pour la ville.
- 11 Les périmètres, fixés dès mars 2002, concernent une superficie assez réduite : le centre dit historique d'Orléans à l'intérieur des anciennes enceintes du xv<sup>e</sup> siècle (fig. 1).

Figure 1 : Le quartier Bourgogne dans l'Agglomération Orléanaise  
The urban district "Bourgogne" in urban area of Orleans



- 12 Six axes d'actions qualitatifs sont définis : valoriser le patrimoine bâti, réaliser l'embellissement du secteur, engager sa « végétalisation », optimiser les usages de l'espace public et du commerce, ouvrir la ville sur la Loire et réinscrire l'université en centre-ville, celle-ci étant alors (et toujours) située au sud de la ville, au niveau du quartier de la Source<sup>7</sup>.
- 13 Le projet se caractérise par une multiplicité d'échelles, d'intervenants et de temporalités. Il s'organise sur un mode scalaire à deux niveaux du fait qu'il imbrique une série de sous-projets correspondant à de véritables opérations (dont celle du quartier de Bourgogne), tout en s'inscrivant, second niveau, dans une logique d'agglomération. L'AgglO intervient en effet tant au niveau des réflexions que du financement même des tranches, l'opération lui permettant de rendre plus visible son existence (Devisme, 2001). L'articulation de ces deux niveaux d'échelle est loin d'aller de soi et pose à cet égard, on le verra, une série de questions quant à la possible coordination et lisibilité de l'ensemble. S'ajoute à cela la question des modalités mêmes de l'organisation des opérations, évolutives, dont le contenu ne sera défini qu'au fur et à mesure de leur réalisation notamment à travers des pratiques dites de concertation<sup>8</sup>.

### L'aménagement du secteur Bourgogne.

- 14 C'est précisément dans ce cadre que prend forme le micro-projet de rénovation du centre ancien visant un secteur urbain articulé autour d'une voie principale, la rue de Bourgogne (fig. 1). La municipalité souhaitait harmoniser le bâti existant du secteur en ravalant les façades et améliorant les espaces publics, tout en répondant à une réflexion d'agglomération en termes de transport et d'économie, avec la mise en place d'un

nouveau plan de circulation, la piétonisation du secteur, et la création d'une nouvelle zone commerciale. Les réalisations concrètes mises en œuvre se dérouleront en plusieurs séquences qui toutes traduisent à leur manière la dimension socio-environnementale du projet visant à conférer au secteur une unité visuelle. Tout d'abord, par l'enfouissement et la modernisation des réseaux (électricité, téléphone, etc.), la réfection de la voirie en pavés de calcaire et l'implantation d'un mobilier urbain visant à caractériser la zone « centre ancien », instrument privilégié censé manifester par son unité la cohérence du centre-ville.

- 15 Puis, avec la mise en place d'un plan Lumière (révision des éclairages publics, illumination des éléments architecturaux), simultanément à une opération de gestion des ordures (installation de conteneurs enterrés) et de définition d'un périmètre de ravalement obligatoire des façades. Enfin, à travers l'élaboration d'une charte avec les commerçants du quartier en vue de réaliser l'harmonisation esthétique et fonctionnelle des terrasses, le réaménagement du secteur constitué de la placette Saint Pierre-Empont et de la rue Louis Roguet situées dans le même quartier (fig. 1) et la modernisation du parc de logement. Au début de l'année 2004, la plupart de ces transformations étaient en voie de réalisation, pour d'autres achevées sur certains tronçons. Si le projet a été bien accueilli pour une opération d'aménagement d'une telle ampleur, les protestations ont émergé avec le lancement des travaux et la réalisation concrète des aménagements. En cela, il constitue un exemple caractérisé d'une nouvelle modalité de l'aménagement urbain contemporain : chacune des séquences fera l'objet d'une discussion publique organisée par la municipalité, un fonctionnement représentatif d'un urbanisme de la négociation<sup>9</sup> parfois poussé au point d'une cogestion de l'espace urbain, comme avec le cas de l'élaboration d'une « charte des terrasses ». C'est à travers ces débats, les documents diffusés, les réalisations concrètes et la confrontation des modèles urbains qui s'y manifeste, que le quartier émerge en tant que tel comme objet spatial.

## L'hyperspécialisation fonctionnelle et sociale d'un objet spatial

- 16 L'aménagement du quartier Bourgogne est loin de correspondre à un processus simple, réfléchi, engagé et réalisé de manière linéaire par les institutions locales : il émerge progressivement comme enjeu d'aménagement de manière parfois mouvementée au cours d'une série d'échanges et de débats observés (conseils municipaux, réunions publiques) dont les propos et les échanges des intervenants en présence ont été recueillis. Tous ces moments contribuent à constituer le cours d'une procédure dans laquelle se déterminent de manière conjointe et négociée, l'usage et le statut de cet espace urbain, ce qui y est autorisé. Plus généralement, il s'y engage un débat sur ce que signifie l'*être-ensemble* urbain, qui voit se confronter ou converger différents modèles urbains de référence portés par des catégories labiles d'intervenants. À travers ces échanges, se réalisent les deux niveaux d'une hyperspécialisation fonctionnelle et sociale du secteur.

## Une zone commerciale en débats : compétition pour l'espace, spécialisation du lieu

- 17 Les débats sur la mise en place d'une zone commerciale révèlent les usages et représentations contradictoires d'un espace. Ils permettent du même coup d'insister sur la nécessaire distanciation des chercheurs vis-à-vis des catégories « d'acteurs » préfabriquées, telle que celle des « commerçants » et, qu'en l'occurrence, ce pan de l'opération fait apparaître dans toute son hétérogénéité entre commerces de jour et de nuit, de luxe et de proximité. Ainsi, au cours des réunions publiques, une véritable *compétition* surgit entre des commerçants spécialisés (galerie d'art, antiquaires, etc.) recherchant la création d'un environnement qui leur soit favorable, et des commerçants dits de proximité qui expriment quant à eux une crainte croissante de se voir rayés d'une zone commerciale à vocation de luxe. Il s'établit alors à cette occasion des convergences d'intérêts provisoires entre ceux-ci et les résidents qui revendiquent le maintien de commerces de proximité renforçant, selon eux, une image d'un quartier de la ville conçu comme un village (cf. *infra*). Et pourtant ! Dans cette compétition, un hypermarché situé en plein centre-ville (centre commercial de la place d'Arc) joue le rôle de démultiplicateur des menaces, un véritable objet spatial agressif sur lequel les deux sous-catégories sont en accord !
- 18 De plus, une autre divergence très sensible de « groupe » s'établit entre les commerces dits de jour et ceux de nuit, la rue de Bourgogne regroupant l'essentiel des bars et restaurants d'Orléans. Cette situation paraît immuable aux commerçants de nuit qui expriment de manière récurrente leur souci d'obtenir une animation la plus intense possible du secteur. Ils sont pour le coup organisés en corporation, défendent des enjeux identiques et dénoncent, par exemple, les problèmes d'inadéquation entre l'activité principale du quartier et les structures de stationnement mises en place par la municipalité, déplorant que les parkings ferment lorsque débutent les animations, que les tarifs soient inadaptés au budget d'une clientèle jeune, etc.
- 19 À l'opposé, les commerces de jour dénoncent de manière virulente la multiplication de ces établissements qui ne favorisent pas une fréquentation accrue du quartier en journée et qui entretiendraient une image négative auprès de clients potentiels : le quartier serait ainsi exclu, du fait même, des zones de chalandise orléanaises.
- 20 Puis, au cours même des transformations, la question de la zone commerciale fait apparaître un *frottement des rythmes*, entre les temporalités des aménageurs et celles des commerçants qui, pour le coup, apparaissent comme une catégorie unifiée, brandissant la menace d'un dépôt de bilan qui serait liée à la lenteur des travaux, aux problèmes d'accessibilité qu'ils engendrent. Elle met en évidence l'existence de deux échelles discordantes de temps, celles des institutions pour lesquelles les effets positifs de l'aménagement sur le commerce devraient être flagrants d'ici cinq ans, et celle des commerçants inscrivant leur chiffre d'affaire de façon plus ou moins importante dans un temps immédiat, les répercussions futures ne leur permettant pas de subvenir aux charges présentes. En réalité, dans ces débats et par ces oppositions sur les contenus du commerce, sur leur diversité, c'est une hyperspécialisation du lieu qui se réalise, celle d'un espace à fonction commerciale.

## Le « cadre de vie » : une procédure de différenciation

- 21 Autre enjeu mobilisateur, la construction d'un « cadre de vie », thème récurrent dans les politiques publiques urbaines et nettement plus consensuel et qui révèle ici une véritable procédure de différenciation entre un « chez nous » et un « ailleurs » sous la forme de l'éviction.
- 22 En effet, les résidents revendiquent le « droit à la tranquillité », à « consommer » comme ils l'entendent un espace urbain, ils s'estiment en particulier détenteurs de son ambiance. Au fur et à mesure des réunions, une série d'objets répulsifs apparaissent comme des perturbateurs de cette ambiance. Les discussions vont se cristalliser en particulier autour du mobilier urbain (bancs publics, etc.) qui fait émerger toute une circulation de peurs, comme celle de l'augmentation de la fréquentation du quartier par une population jugée indésirable. Ce n'est pas le mobilier en tant que tel, sa qualité et son esthétique, qui sont contestés ; c'est bien davantage sa présence même dans l'espace urbain qui suscite une série d'inquiétudes quant aux types d'usages qu'elle entraînerait. À cet égard, il est étonnant de remarquer à quel point les habitants en viennent jusqu'à privilégier un certain inconfort, paradoxe mystérieux du cadre de vie !
- 23 En ce sens, les discussions sur le choix de bancs publics ont toutes convergé sur la nécessité de réduire leur occupation par des SDF ou des marginaux : la décision d'implanter un type de modèle sans dossier, une des plus consensuelles du micro-projet, met en œuvre du même coup une pratique certaine de l'éviction. À la procédure de différenciation par éviction se juxtapose une procédure d'exclusivisme, le quartier et ses usages ne se pensant que par ce qui s'y trouve d'intérieur et non par sa potentialité à accueillir, dispenser, vis-à-vis de l'extérieur.
- 24 Mais le « cadre de vie » correspond aussi à un moment conflictuel qui s'articule autour de la fréquentation : les résidents dénoncent une « mauvaise fréquentation du secteur en soirée » qui serait liée aux bars (« nuisances sonores », « une atmosphère d'insécurité »), refusent l'existence d'une vie nocturne parallèle à la vie quotidienne, « en journée ». Il est frappant d'observer à quel point les résidents se prétendent dépossédés d'un espace de vie qui « leur » appartient et dont ils n'admettent pas qu'il entre en interférence avec d'autres types de pratiques.
- 25 L'aménagement prend une forme particulièrement conflictuelle lorsqu'il s'agit d'implanter davantage de terrasses, de jour comme de nuit. Dans ce moment de crise, c'est le partage de l'espace entre les différentes catégories d'usagers qui apparaît problématique, l'exemple de l'aménagement de la placette Saint-Pierre-Empont étant à cet égard caractéristique. La municipalité souhaitait y implanter des terrasses, les résidents ont refusé brutalement et avec virulence ce projet, invectivant élus et urbanistes présents en réunions : « pas d'animation sur notre place », le surplus de fréquentation et d'animation engendré étant catégoriquement refusé. Paradoxe de la maîtrise du cadre de vie et de son amélioration caractéristique d'un discours de type « *not in my backyard* » (NIMBY)<sup>10</sup>, de cette *double distance* qu'il traduit : profiter des aménagements sans en subir les désagréments.



## Modèles urbains et stabilisation spatiale d'un ordre social

- 26 Les investissements à la fois langagiers et concrets dont est l'objet le secteur urbain actualisent des visions, des projections symboliques : « espace résidentiel », « petite zone d'activité commerciale » ou encore « le » principal lieu de sorties nocturnes sur Orléans constituent ainsi non seulement les déclinaisons de ses « identités », mais plus généralement indiquent des conceptions caractéristiques de ce que doit être ou devrait être en soi une société locale. C'est dans la confrontation ou le recoupement de ces modèles urbains portés par des catégories identifiables d'intervenants que se construit et se stabilise par l'espace un ordre social local, que se définit ce que doit ou ne doit pas être ce lieu urbain.

### Construire la distance, instituer la différence : « un village au cœur de la ville »

- 27 Le « village dans la ville » est sans aucun doute le modèle urbain qui se caractérise le plus par ces types de contradictions. Le principal souci des résidents est le « retour » de la convivialité dans le quartier, d'une sorte d'esprit de sérénité inhérent au lieu. Ce souhait s'inscrit dans leur volonté de reconstituer, au sein de la ville, une proximité et un environnement rappelant une vie villageoise idéalisée, une ambiance de quartier mettant fin à l'impersonnalité qui régnerait en ville.
- 28 Premier paradoxe, cette population qui vit en ville va chercher à gommer les éléments négatifs rappelant l'aspect urbain en créant un « pseudo-village » caractérisé par la proximité, la convivialité et la sécurité des relations sociales (Lévy et Haegel, 1997). La circulation de ce modèle urbain se repère lors du traitement de la question des ordures : ils exigent la résolution des problèmes urbains du quartier, que soit réhabilité un système plus sain dans le traitement des ordures et des encombrements qui salissent les rues, ou encore la disparition des éléments qui « gâchent le paysage », évoquant pour eux la vie en ville : plaques d'égout et poubelles, à rendre les plus discrètes que possible. Enfin, la construction d'un lieu résidentiel passerait par une végétalisation de l'espace censée apporter une image de pureté, d'une nature revendiquée de manière obsessionnelle contre le minéral urbain (Douglas, 1981).
- 29 Néanmoins, second paradoxe, les opérations de mise en valeur architecturale (ravalement, illumination) emportent une très nette adhésion, les résidents exhibent leur fierté vis-à-vis de ce patrimoine... urbain (« on a les plus anciennes maisons orléanaises ! ») et souhaitent se réemparer du quartier (« cela fait trop longtemps qu'il nous échappe »). Ils revendiquent des lieux publics ouverts, en particulier des places, avec la volonté d'en faire des jardins privés, des lieux de détente et de promenade réservés à leur usage unique et protégés des agressions extérieures (SDF, marginaux), autre paradoxe visant à fermer l'ouverture. Cette « prise de possession » passe également par la piétonisation vécue comme une victoire : l'espace leur est enfin rendu à juste titre, ils ne veulent plus d'automobiles dans « leurs » rues, les voitures de l'extérieur ne doivent plus venir perturber leur tranquillité.

- 30 Un autre paradoxe apparaît, celui de vouloir les avantages de la ville tout en les refusant : les résidents réclament la piétonisation, mais souhaitent conserver une accessibilité optimale en voiture à leur lieu de vie. Cette perspective d'un village en ville qui sous-entend une communauté homogène d'individus se connaissant (Taylor, 2002) se repère enfin dans les sollicitations aux interventions de la police, censées protéger de l'extérieur vécu comme une menace.
- 31 Enfin, la contradiction est parfois interne. L'hétérogénéité de la catégorie des résidents se révèle dans la lutte contre le monde de la nuit : tout en exprimant le côté communautaire des habitants, l'incivisme entre voisins y apparaît, dénoncé à plusieurs reprises. Ce modèle urbain idéalisé visant à construire la distance avec ce qui n'est pas « du lieu », répercute les stéréotypes de l'individualisme contemporain : la liberté de l'individu doit être maximale, l'Autre étant responsable de l'incivisme ambiant.

### **Dynamisme et renaissance, la gentrification comme enjeu de développement urbain**

- 32 Pour les institutions locales (municipalité et Agglo), Orléans ne s'est pas dotée jusqu'à ce jour d'un réel centre-ville. Elles souhaitent donc réorienter les pratiques des usagers vers un centre concret dans l'espace et dans les mentalités. Elles considèrent que le rôle joué par le centre commercial (cf. *supra*) ne valorise pas « l'identité orléanaise » et disqualifie ses atouts historiques, architecturaux, les ambitions régionales et nationales de la ville. Il s'agit là d'une vision de l'organisation du quartier Bourgogne comme « quartier vitrine » de l'agglomération, d'un modèle de développement urbain passant par sa valorisation en vue de contrer l'image d'une ville ennuyeuse.
- 33 Cette hyper qualification du lieu comme espace emblématique se réalise de manière très concrète lorsque la municipalité investit fortement dans l'aspect sécuritaire du quartier Bourgogne (système de surveillance vidéo, mise en lumière des ruelles, intensification des patrouilles de polices), une pratique sécuritaire assénée au cours des conseils municipaux puis réalisée et qui vise paradoxalement à soutenir l'harmonie, la diversité et la convivialité des lieux.
- 34 La municipalité affiche très nettement son souci de transformer l'image populaire du quartier en vue d'attirer des commerces de luxe, des classes sociales plus aisées. L'analyse des documents de communication montre comment cette renaissance par l'Histoire fonctionne sur une étonnante *occultation* de l'histoire populaire du secteur qui se trouvait à proximité d'usines, et compte encore aujourd'hui un nombre élevé de logements sociaux et privilégie une histoire valorisante. Habitants et touristes se voient vantés le « cœur historique » et la Loire qui aurait été à une époque « Le » fleuve français par excellence, une sublimation du quartier qui de fait le *muséifie*, effaçant sa diversité urbanistique par une uniformisation esthétique (façades homogénéisées, mobilier unique).
- 35 Le secteur est de plus concerné par une politique culturelle : ouverture d'un nouveau cinéma ultra moderne, rénovation du centre chorégraphique et théâtral, ou encore festival de jazz dans les rues, la municipalité insistant sur le fait qu'elle souhaite accentuer cette situation en créant une zone de commerces d'art. La revalorisation commerciale du secteur fait surgir de nouvelles clientèles, aisées, qui se substituent en particulier à la clientèle nocturne, jugée trop jeune et tumultueuse. Cette élimination des

activités nocturnes et de certaines catégories de population se réalise à travers la définition de nouvelles normes (arrêtés sur les horaires d'ouvertures, mise en place d'une ZPPAUP<sup>11</sup>, d'une Charte des Terrasses, cf. *infra*). Cette mutation progressive qui est objet de discussions et d'inquiétudes de la part des résidents. Devant la hausse très importante du coût de l'immobilier, les départs de résidents pour cette raison sont de plus en plus courants. Il faut souligner ce dernier point qui manifeste cette recomposition de la différenciation spatiale vers les espaces périphériques situés à l'extérieur de la ville-centre : la mise en acte de ce modèle urbain correspond *de fait* à une logique de gentrification qui concorde assez efficacement avec les attentes de catégories d'intervenants.

## Mythologies urbaines et pratiques de lissage des espaces publics

- 36 « Le quartier Bourgogne fut, en des temps révolus, le centre commerçant d'Orléans : tous les commerces de proximité y étaient réunis ». À travers l'ensemble des débats, cette séquence historique de « l'âge d'or commercial » se transforme en mythologie urbaine, période faste emblématisée et portée sur un registre nostalgique par les commerçants auxquels elle permet de converger et de défendre une certaine vision de l'organisation du secteur urbain. Ceux-ci se considèrent comme « les poumons du quartier », ce serait grâce à eux qu'une vie en plein jour subsisterait. Ils exigent, dans ce sens, la mise en place d'une véritable animation, symbole d'un quartier disposant d'une véritable atmosphère conviviale et chaleureuse dont ils considèrent qu'elle définit « l'esprit du lieu ». Une opération publicitaire est lancée en vue de fédérer une multiplicité d'enseignes prestigieuses ainsi que des commerces indépendants formant un ensemble hétéroclite et original. De plus, en vue de réaliser une hausse de la fréquentation, les commerçants revendiquent une véritable transformation du quartier, l'effacement d'une population vagabonde qui « monopolise les places publiques », n'envisageant aucune réflexion sur leur hospitalité (Charbonneau, 2002). Au cours des réunions, circulent des contre-images et toute une série de fantasmes normatifs avec une attitude convaincue : dénonciation de trafics nocturnes de substances illicites qui envahiraient les rues annexes, ou des mendiants et marginaux qui « polluent le secteur » [*sic*] le jour, négociant un renforcement de la police municipale afin d'évincer ces populations.
- 37 La reconstitution de cette période faste passe également par la création d'une atmosphère propice, d'une plus grande propreté négociée avec les services municipaux (nettoyage plus fréquent du secteur) et par la mise en place d'un système de stationnement privilégié (heure de parking offerte), deux aspects qui, à n'en pas douter, devaient être réglés de manière optimale à la Renaissance...
- 38 Le cas des commerçants de nuit (bars et restaurants) est particulier. Assurant la quasi-totalité des activités nocturnes sur la ville d'Orléans depuis plusieurs années et comptant bien conserver cette position, tous les aménagements à effectuer doivent s'inscrire dans ce constat : ils déclarent leur satisfaction lors de la mise en place du Plan Lumière qui sécurise leur clientèle.
- 39 Insistons sur le fait que le portage de ces différentes formes de modèles urbains permet d'écarter une conception hégémoniste des procédures d'aménagement considérant la gentrification comme un processus intentionnellement organisé par les pouvoirs municipaux. En réalité, il s'établit à certains moments des convergences dans les visions

des intervenants participant à ces procédures, à travers lesquelles se réalise, *de fait*, la détermination du statut de l'espace, de ce qui y a droit ou n'y a pas droit de cité.

## Vers la refondation d'un espace politique local ?

- 40 L'analyse interne des débats et transformations propres au micro-projet permet d'opérer une lecture des dimensions plus générales qui s'y trouvent à l'œuvre, en particulier en ce qui concerne la recomposition effective d'un « champ politique local » (Bourdieu, 2002). Elle conduit plus généralement aux questions politiques que soulève l'aménagement urbain pris dans les nouvelles logiques de métropolisation et qu'il importe d'élucider précisément. En ce sens, l'opération du quartier de Bourgogne présente une version singulière et multiforme des dispositifs participatifs requérant l'abandon d'un schéma interprétatif *irénique* (la concertation, c'est mieux qu'avant) ou *instrumental* (la concertation comme manipulation).
- 41 Elle correspond à un lieu d'expression d'un urbanisme de la négociation ainsi que d'une démultiplication d'exigences que révèle la dissémination des enjeux spatiaux sur des micro-échelles et qui ne va pas sans soulever une série d'interrogations quant à une possible composition des visions contradictoires, propre à l'activité politique (Lévy, 2000). La relation aux villes périphériques, paradoxalement omniprésente de manière incantatoire et simultanément objet d'une logique « d'enclavement à ciel ouvert » pour forcer le trait, interroge fortement quant aux nouveaux statuts autres que strictement fonctionnels qui s'élaborent dans de telles procédures et dont seraient à même de disposer ces micro-territoires de la métropolisation.

### Protestation, contournement : le caractère multiforme de la concertation

- 42 La concertation est mise en scène par les institutions locales de manière récurrente voire incantatoire toute au long du projet, comme un principe essentiel de son élaboration et de sa réalisation, correspondant en réalité beaucoup plus à un synonyme de communication publique. La structure même des réunions publiques, son cadre d'expression privilégié, exige alors une rigueur sémantique quant à l'usage du terme, en vue de ne pas effacer la diversité des réalités auxquelles celui-ci peut renvoyer. Le discours sur la participation n'épuise pas le phénomène participatif, même s'il semble se confondre avec lui : les situations d'observation permettent à cet égard de souligner deux types particuliers d'articulations de phénomène participatif, la protestation et le contournement.
- 43 La *protestation* apparaît comme une figure majeure de la concertation dans les différentes réunions publiques et conseils de municipalité : il est frappant de remarquer comment les participants – assistants accordent le plus souvent très peu d'intérêt à l'ordre du jour établi, pour mettre en place des pratiques de « subversion ». Profitant de l'occasion, plusieurs participants coupent ainsi la parole aux présentations des urbanistes pour constituer leurs problèmes plus quotidiens et personnels en enjeux fondamentaux de débats urgents. Les urbanistes avec leurs documents se voient totalement disqualifiés, leurs visuels désactivés au profit des thèmes récurrents de la circulation et du stationnement.

- 44 L'aménagement se transforme ainsi en objet-prétexte dans une pratique de *contournement* qui va permettre l'émergence de problèmes, de conflits d'usage et de préoccupations qui ne peuvent être exprimées en dehors des périodes de concertation liées au projet, de problèmes n'ayant parfois aucun rapport direct avec l'aménagement en lui-même.
- 45 C'est le cas par exemple de la piétonnisation du quartier, question repoussée de nombreuses fois : lors des réunions publiques, les populations profitent de la présence des élus et des services municipaux concernés pour aborder toute une série de thèmes (incivilités, poubelles, etc.). Ici encore des télescopages se repèrent entre les catégories « commerçant – institutions – résidents », on voit se distinguer d'autres figures telles que les « habitués », les « râleurs inconditionnels », les spectateurs, etc.
- 46 Le fait d'aborder d'autres thématiques permet de mettre en œuvre une opposition de principe, sur des problèmes incontestables qui vont cristalliser systématiquement le mécontentement. Cette opposition procure aux participants des sentiments qu'ils évoquent explicitement avant ou après les réunions : le sentiment d'être « utiles », de jouer le rôle du dénonciateur ou de mettre en évidence les aspects problématiques du projet.
- 47 Cette pratique de concertation bouleverse à plusieurs reprises l'ordre initial du projet défini par les institutions locales : la position qu'occupent ces moments dans l'ensemble du projet est cruciale en ce qu'ils correspondent à des bifurcations qui indexent l'achèvement des processus linéaires propres aux modalités classiques de l'aménagement urbain.
- 48 En réalité, les différentes situations dites de concertations font apparaître très nettement une déficience de culture politique mobilisable qui se traduit de deux manières : soit par des formes de refus systématique, les assistants ne se révélant pas à même de construire des forces de proposition et s'opposant a priori à toute idée de changement, soit par l'absence d'une série d'intervenants potentiels, tels que les gérants de restauration rapide, pourtant très nombreux sur cet espace ou les jeunes, certainement pas par exclusion, mais davantage par désintérêt<sup>12</sup>. La constitution de culture politique se situe à une toute autre échelle de temporalité que celle de l'urgence du projet. En ce sens, il apparaît fondamental de ne pas se tromper de ligne de mire en dénonçant le caractère sélectif ou manipulateur de la concertation mais bien plutôt d'insister davantage sur l'éventuel déficit parallèle des pratiques de constitution d'une culture politique qu'elle révèle. En effet, si les structures d'information et de discussion existent et sont ouvertes à ceux qui font la démarche de s'y intéresser, une différenciation très nette se crée *de fait* entre ceux qui souhaitent s'investir et ceux qui font le parti d'ignorer ces procédures. Ce phénomène renvoie beaucoup plus pour le coup à une situation *sociétale*, au statut dont dispose la « chose publique » dans nos sociétés contemporaines européennes.

## Micro-projets et dissémination des enjeux spatiaux

- 49 On pourrait sans doute objecter qu'il y a des sujets discutés à ces occasions et d'autre pas, notamment l'aspect global du projet en tant que tel. À cette objection, avancée d'ailleurs par des participants qui contestent la légitimité même du projet, les autorités légitimes répondent (à juste titre) que le projet était inscrit au programme électoral, renvoyant précisément à ce coup de force démocratique que représente l'élection municipale. Plutôt qu'à explorer ce qui ne se dit pas ou se cache, il est plus efficace d'identifier ce qui se passe effectivement dans les situations de concertation, en l'occurrence, de considérer les

conséquences propres aux *logiques de dissémination* en micro-projets qui s'y réalisent à deux niveaux, interne et externe.

- 50 *Ad intra*, il émerge, en effet, des dispositifs participatifs une série de petits projets parallèles autour de l'évocation souvent virulente d'une multiplicité de préoccupations (circulation, stationnement, incivilités, crottes de chiens, etc.). Ces micro-projets sont bien accueillis par des participants qui ont des difficultés à s'inscrire dans la globalité du projet et qui voient dans ceux-ci une occasion de lui conférer une lisibilité.
- 51 Mais ces micro-projets sont menés parallèlement, par des acteurs différents, pour un public différent et sur des zones différenciées. La démultiplication des catégories d'intervenants et des enjeux mis en œuvre par l'intermédiaire du projet contribue dès lors *de fait* à limiter le caractère opérationnel de la concertation. La municipalité a conscience de l'impossibilité à satisfaire toutes les demandes : chacun campant sur ses positions, les débats qui peuvent *émerger* sont stériles ; dans la pratique, les discussions ralentissent plus le projet qu'elles ne participent réellement à l'élaboration de celui-ci. Ce report vers des micro-objets n'est pas toujours considéré de manière négative par les institutions comme une entrave à la réalisation rapide du projet qu'elles se sont fixées. Les opérations de rénovation de façades, de réalisation du plan lumière, ou encore la charte des terrasses, illustrent ce phénomène. Ce projet d'ampleur plus réduite concernant les terrasses de restaurants et de cafés fait intervenir une catégorie d'acteurs spécifique en nombre restreint : les professionnels de la restauration et leurs fournisseurs ainsi que les débiteurs de boissons. La difficulté est en effet de trouver un consensus entre les objectifs qualitatifs de la mairie et les fonctions commerciales de l'espace concerné. Pour limiter les débats et favoriser une action rapide sur ce micro-projet, la municipalité s'appuie sur des « figures locales », exploitants emblématiques connus des autres restaurateurs et suffisamment influents qui permettent « d'accélérer » les procédures.
- 52 Au niveau « externe », cette dissémination conduit à des situations problématiques qu'un bref moment d'une réunion publique résume efficacement. L'urbaniste qui y présentait le projet est invectivé par des assistants sur le contenu du projet et sa réponse traduit à quel point il est pris entre le marteau des attendus de la municipalité qui souhaite en faire une vitrine et l'enclume de l'Agglo pour laquelle le projet doit s'inscrire davantage dans une perspective d'agglomération (organisation des déplacements urbains). Enfin, à plusieurs reprises, les élus déclarent eux-mêmes au cours des réunions, avoir par ailleurs suffisamment de difficultés pour se coordonner avec les instances en charge de la maîtrise d'ouvrage du projet (SEMDO) pour ne pas souhaiter réviser un aspect précis. Dans ce cas, la concertation s'avère en effet une activité de débat stérile non de manière intentionnelle mais pour des raisons de *possibilité*, de gouvernabilité. Ces deux niveaux expriment la grande difficulté des institutions locales à maîtriser le cours des situations d'aménagement urbain, à composer avec efficacité les contradictions et les divergences, laissant ouverte et parfois non-résolue la formulation de réelles réponses politiques.

## Conclusion

- 53 *A priori* étrange voire déconcertante, l'analyse d'une opération aussi réduite soit-elle en a donc bien à dire quant à la mutation de micro-territoires pris dans des logiques de recomposition territoriale et dont on soulignera plus particulièrement, pour achever, trois aspects. En premier lieu, est-il possible de parler du « secteur Bourgogne » comme un territoire inscrit dans une véritable logique de développement propre à une structure

d'agglomération ? Si la réponse est clairement affirmative dans ses logiques de production, dans la juxtaposition des différentes instances institutionnelles, elle l'est sans doute nettement moins quant à ses effets, à son inscription dans un nouveau type de relations entre les communes de l'agglomération. À cet égard, entre la ville-centre et les communes périphériques il semble bien se jouer *un jeu à somme nulle* pour deux raisons. D'abord parce que l'opération est censée procurer une centralité à l'agglomération, un espace à la fois de convergence et de divergence, offrant et dispensant, concernant donc au moins l'ensemble des communes constituant la communauté urbaine. En fait d'expansion, l'opération exprime simultanément une logique de fermeture et d'hyperspécialisation ; elle se construit paradoxalement comme la négation d'une urbanité se caractérisant par de la diversité et de la densité alors même que les intentions exprimées vont précisément à l'encontre de cette tendance.

- 54 De plus, la démultiplication des intervenants qui atteint à plusieurs reprises un seuil critique regretté et reconnu par plusieurs intervenants institutionnels, rend délicat le traitement de la question d'une possible cohérence et maîtrise de l'aménagement urbain.
- 55 Enfin, sur un plan à la fois théorique et méthodologique, l'aménagement du Quartier Bourgogne présente un exemple caractérisé d'un nouveau régime de l'aménagement contemporain, celui de l'*épreuve urbanistique* (Dumont, 2003) exigeant une reformulation des cadres cognitifs classiques d'analyse et d'interprétation de l'action publique urbaine. Les bifurcations qui s'opèrent à partir de moments de remise en cause soulignent non seulement le caractère non-linéaire de ce type d'action, mais requièrent de la part de la géographie et des disciplines de l'aménagement, l'engagement de méthodes d'observation renouvelées. L'approche par les *situations spatiales* (Lussault, 2001) démontre ici sa pertinence : sans ce type de suivi, la reconstitution des procédures paraît bien incertaine, aléatoire et risquerait de se situer très en deçà des réalités qui s'y jouent. Elle apparaît à même de restituer efficacement à la fois les modalités et les logiques d'organisation qui se jouent dans la fabrique et la transformation contemporaine des territoires urbains.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- CHALAS (Y.), 2000. – *L'invention de la ville*, Paris, Economica, 206 p.
- CHARBONNEAU (J.-P.), 2002. – « Un urbanisme respectueux des corps », *Revue urbanisme*, n° 325, p. 34-39.
- DEVISME (L.), 2001. – *L'urbanisme de nouvelles centralité : théories, dynamiques, projets*, thèse de doctorat en aménagement urbain, Université de Tours, 560 p.
- DOUGLAS (M.), 1981. – « Nature et pureté », *Le débat*, n° 10, Paris, Gallimard, p. 68-75.
- DUMONT (M.), 2003. – *Langages, espace, procédures d'organisation. Une analytique de la dimension politique des pratiques d'aménagement en milieu urbain*, thèse de doctorat en géographie urbaine, Université de Tours, 608 p.
- BOURDIEU (P.), 2002. – *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Le Seuil, 289 p.

JOBERT (A.), 1998. – « L'aménagement en politique : ou ce que le "syndrome NIMBY" nous dit de l'intérêt général », *Politix*, n° 42, p. 67-92.

JOUVE (B.), LEFÈVRE (C.) (dir.), 2004. – *Horizon métropolitains*, Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires romandes, 274 p.

LÉVY (J.), 2000. – « L'exception ordinaire », dans CEFÁI (D.), JOSEPH (I.), *Conflit d'urbanité, épreuve de civilité*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, p. 333-344.

LÉVY (J.), HAEGEL (F.), 1997. – « Urbanité. Identité spatiale et représentation de la société », dans Collectif, *Figures de l'urbain. Des villes, des banlieues et de leurs représentations*, Maison des Sciences de la Ville, Tours, MSV, 215 p.

LUSSAULT (M.), 2001. – « Pour une analyse des espaces d'actes », dans GHORRA-GOBIN (C.), *Réinventer le sens de la ville : les espaces publics à l'heure globale*, Paris, L'Harmattan, p. 12-28.

TAYLOR (Ch.), 2002. – *Le malaise dans la modernité*, Paris, Le Cerf, 125 p.

## NOTES

1. Plan d'action de l'agglomération à l'horizon 2007.
2. *Communauté d'Agglomération d'Orléans Val de Loire*, le changement de nom étant censé traduire la spécificité ligérienne de la structure et lui conférer une nouvelle ampleur.
3. Par exemple, les projets liés à la Politique de la Ville, cf. *infra*.
4. L'ancien maire dénonçant, via une publication régulière d'opposition, « Orléans avec vous », l'atonie de la ville.
5. Société d'Economie Mixte d'Orléans.
6. Procédure réalisée dans le cadre de la Politique de la Ville en France, associant l'Etat, la Région et l'Agglomération dans le cadre d'une convention territoriale visant à requalifier des secteurs urbains rencontrant des difficultés sociales et matérielles.
7. Les très vives oppositions et résistances qui vont se cristalliser autour de ce projet de décalage de la Faculté des Lettres sur le centre-ville mériteraient à elles seules une étude complète.
8. Il s'agit là d'un nouveau mode général d'urbanisme qu'on pourrait appeler chronologique séquentiel ou « urbanisme de la pensée faible » (Chalas, 2000).
9. Le terme apparaît plus souvent réservé aux négociations entre partenaires d'un aménagement. En l'occurrence, ces réunions publiques sont également le cas de telles négociations.
10. Dit « syndrome Nymby » (Jobert, 1998), dont la traduction littérale est « pas dans mon arrière-cour » ou, plus prosaïquement, « oui aux transformations mais partout sauf chez moi ».
11. Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.
12. Constat issu d'une enquête réalisée par nos soins.

---

## RÉSUMÉS

Si les différentes dimensions de la recomposition territoriale des villes européennes sont individuellement bien identifiées, en particulier en ce qui concerne leur extension matérielle et le renouvellement de leurs structures d'organisation, elles restent néanmoins difficiles à penser



dans un même geste. Partant de cette idée, cet article fait le pari que l'analyse de l'aménagement d'un micro-territoire est à même de constituer un analyseur efficace des logiques urbaines plus vastes telles qu'elles s'expriment et peuvent être observées dans le cas d'une ville intermédiaire, Orléans.

If various dimensions of the territorial recombining of the European cities individually are well identified, specially regarding their material extension and the renewal of their structures of organization, they remain nevertheless difficult to think on a single movement. On the basis of this idea, this article makes the bet that the analysis of the installation of a micro-territory can constitute an effective analyzer of larger urban logics such as they are expressed and observed in the case of an intermediate city, Orleans.

## INDEX

**Mots-clés** : agglomération, aménagement, gouvernance, objet spatial, politique urbaine

**Index géographique** : France, Orléans

**Keywords** : governance, space object, urban area, urban development, urban planning

## AUTEUR

**MARC DUMONT**

Docteur en Géographie, LAUA (Laboratoire Architecture Urbanisme Altérité) – École d'Architecture de Nantes, marc.dumont@univ-orleans.fr